

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

FB/TD/OR n° 2023/50

Objet de la délibération :

Autorisation de signer l'avenant
n° 2 à la convention territoriale
« Action Bourgs-Centres »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Pouvoirs : 10

Votants : 27

Date de la convocation :

04 juillet 2023

Date de publication en ligne :

17 juillet 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à F. BELHOMME
- Patricia EVENO, Pouvoir à S. RICHARD-DUHAMMEL
- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à E. ROYNEL
- Marie-France DURAND, Pouvoir à J. GAY
- Jean JOSEPH, Pouvoir à D. BONNET
- Guy DAVID, Pouvoir à M. BAUDELLOT
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à S. BEULÉ
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à C. HABEGGER
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à D. DURAND
- Thomas AMELOT
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à B. ESTAMPE

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Vu la délibération n° 2021/08 du Conseil Municipal du 10 mai 2021 approuvant la convention territoriale « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »,

Vu la délibération n° 2022/03 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 prolongeant le délai de la convention territoriale au 31 décembre 2023,

Vu la signature par les communes de Hanches et d'Épernon de la convention territoriale « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » en date du 24 juin 2021,

Considérant le retard pris par le chantier des travaux de restructuration de la maison à pans de bois,

Considérant le commencement des travaux de rénovation de l'espace culturel Les Prairiales en septembre 2023,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire, auprès du conseil départemental d'Eure-et-Loir, de modifier la convention territoriale afin que les travaux de rénovation des Prairiales puissent bénéficier de la subvention Bourg-Centre,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve le projet de convention joint en annexe à la présente délibération,

2023-113

FB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents relatifs à son exécution.

Madame H. CHARRIER vote contre

Fait et délibéré à Épernon,

le 10 juillet 2023




Secrétaire de séance
Dominique BONNET




Le Maire,
François BELHOMME